

ENTRENOUS



www.boutignyprouvais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

*Ce brin de muguet pour
vous porter bonheur tout
au long de l'année*



Boutigny-Prouvais

BULLETIN MUNICIPAL

N°104 - Mai 2019

Vie municipale



Directeur de la publication :

Mireille Eloy
Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction :

Jean-Bernard Bessard

Relecture

Agnès Ventura

Maquette et Impression

Johnathann Godard
Photos libres de droit
Tout droit de reproduction réservé.

MAIRIE

Adresse

4 rue du rosaire
28410 BOUTIGNY - PROUAIS
Tél : 02.37.43.00.43
Fax : 02.37.65.11.81

Courriel :

boutigny.prouais@wanadoo.fr

Site Web :

www.boutignyprouais.fr

Facebook

Mairie de Boutigny-Prouais_page

Secrétariat ouvert au public

Horaires d'ouverture de
la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi	14h30 - 17h30
Mardi	14h30 - 17h30
Mercredi	14h30 - 17h30
Judi	14h30 - 17h30
Vendredi	14h30 - 17h30
Samedi	09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15
Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30
Le Samedi 09h00 à 12h00

Mes Cher(e)s Administré(e)s,

Comme chaque année, vous pourrez prendre connaissance, à travers le présent numéro d'Entre Nous, des différents chiffres composant notre budget communal. Tout à la fois, en consultant les montants composant la réalisation des budgets 2018, approuvés par Mr le Trésorier de Dreux, mais aussi en lisant les prévisions pour nos budgets 2019 (budget principal et budget assainissement). L'esprit dans lequel vos élus ont voté ces budgets, à l'unanimité d'ailleurs, reste le même ; il nous faut continuer à rendre notre territoire attractif tout en respectant notre profession de foi mettant en avant, depuis 2014, nos projets et nos engagements avec une continuité de la maîtrise de la fiscalité communale.

Bien évidemment, je reste à votre disposition pour tout complément d'informations que vous souhaiteriez obtenir sur le sujet.

Vous trouverez également dans votre journal communal un article portant à votre connaissance les premières informations concernant l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme voté par vos élus le 15 mars dernier. Je ne manquerais pas de vous tenir informés de l'avancée de nos travaux dans ce domaine.

Enfin, je veux vous inviter à participer, aux côtés de vos élu(e)s, à la cérémonie de commémoration de la Victoire de la France et des Alliés du 8 Mai 1945.

Tout d'abord, nous nous réunirons

- à **10h30 devant le monument aux morts du cimetière** de Prouais pour un dépôt de gerbes,

- puis nous nous retrouverons devant la mairie de Boutigny à 10h45 pour un départ vers le cimetière de Boutigny où un hommage complet avec lecture des messages officiels se fera **à partir de 11h00, devant le monument aux morts**.

La marseillaise sera interprétée par les élèves de notre école élémentaire, entraînés par leurs maîtresses.

VENEZ NOMBREUX POUR CE DEVOIR DE MÉMOIRE



Très cordialement,
Votre maire, Mireille Eloy

Information GENDARMERIE

Il est rappelé aux administrés de Boutigny-Prouais que leur gendarmerie de secteur est celle de Nogent-le-Roi et non pas celle de Houdan-Maulette

Contact : 02 37 38 05 20

Vie municipale

DECISIONS PRISES AU COURS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019



Approbation du compte-rendu du 7 janvier 2019

BUDGET COMMUNAL

Approbation du compte administratif 2018

Dépenses Fonctionnement	926 157.49 € ;	Dépenses Investissement	104 833.46 €
Recettes Fonctionnement	1 003 165.87 € ;	Recettes Investissement	35 033.07€

Présentation, approbation du compte de gestion 2018 du Receveur en conformité avec le compte administratif 2018.

Affectation du résultat

Le déficit d'investissement 2018 est de 69 800.39€ (104 833.46€ dépenses – 35 033.07€ recettes).

Le besoin de couverture est donc de ce même montant de 69 800.39€

En fonctionnement : Recettes 2018 : 1 003 165.87 € - Dépenses 2018 : 926 157.49 € = 77 008.38 € = excédents de fonctionnement, auxquels il convient d'ajouter 239 113.17 € d'excédents reportés, soit au total 316 121.55 € d'excédents de fonctionnement pour 2018 - 69 800.39 € de besoin de financement (voir ci-dessus) = 246 321.16 € d'excédents de fonctionnement cumulés.

En conséquence, l'excédent de fonctionnement de 246 321.16 €, constitue le résultat de clôture de l'exercice 2018 à affecter.

Délibération pour fixation des tarifs des services communaux

Les élu(e)s ont décidé :

- Le maintien des tarifs de garderie : 2.85 € le matin ; 3.45 € le soir et 4.95 € le matin et le soir.
La facture à payer à la CCPH pour l'utilisation du centre de loisirs se montera à 7600 € environ.
- Le maintien d'un tarif préférentiel pour les fratries scolarisées à l'école Etienne Prunier et fréquentant la garderie communale : réduction de 10 % sur la facture globale de la garderie communale pour 2 enfants ; 15 % pour 3 enfants ; 20 % pour 4 enfants
- Le maintien des tarifs de la cantine : prix du repas 3.80 € ; prix du repas exceptionnel à 6.20 €. La participation financière de la commune pour le poste « restauration scolaire » a été, pour cette année 2018, de 52 930.46€ (123 088.72€ de dépenses pour des recettes de 70 158.26€, soit un taux de couverture d'environ 57%)
- Le maintien du tarif annuel de droits de place des commerçants ambulants à 300.00 € pour une présence hebdomadaire et prorata temporis dans les autres cas.

Délibération pour vote des taux d'imposition

Maintien des taux de 2018, à savoir :

- 14.80 % pour la Taxe d'Habitation	306 508€
- 16.83 % pour le Foncier Bâti	247 905€
- 25.53 % pour le Foncier Non Bâti	<u>78 198€</u>
soit un produit fiscal attendu de	632 612€

Présentation et vote du budget communal primitif 2019

Il est équilibré à 1 255 342.16€ en dépenses et en recettes de fonctionnement et à 503 412.41€ en dépenses et en recettes d'investissement, soit un budget total de 1 758 754.57€.

*Les principaux postes de **Dépenses de Fonctionnement** sont : les charges à caractère général 325 762 € ; les charges de personnel 404 050 € ; les autres charges courantes 172 958.81 € ; les charges financières 48 652.33 € ; les charges exceptionnelles 2 300 € ; les dépenses imprévues 4 000 € ; les atténuations de produits 47 000 € dont 45 322 € pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal*

*Les principaux postes de **Recettes de Fonctionnement** sont : les produits des services 142 200 € ; les impôts et taxes 632 612 € ; les dotations et participations 207 209 € ; les autres produits de gestion courante 11 000 € ; les atténuations de charges 10 000 € ; les produits financiers 500 € ; les produits exceptionnels 5 500 €*

Vie municipale

Les principaux postes de **Dépenses d'Investissement** sont : les remboursements divers 500 € ; les emprunts des établissements de crédit 79 341.22 € ; les dépenses corporelles, les dépenses d'équipement, les dépenses de constructions, les dépenses de matériels 13 500 € dont la 1ère partie des frais de la réalisation d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme et 243 270.80 € en correspondance avec les projets proposés et retenus en Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) le 11 mars dernier

Les principaux postes de **Recettes d'Investissement** sont : les dotations et fonds propres : 8 000 € ; les subventions : 174 993 €

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT

Approbation du compte administratif 2018

Dépenses de fonctionnement	64 295.02 €	Recettes de fonctionnement	92 961.08 €
Dépenses d'investissement	59 721.60 €	Recettes d'investissement	74 970.41 €

Présentation, approbation du compte de gestion 2018 du Receveur en conformité avec le compte administratif 2018.

Affectation du résultat

En fonctionnement : Recettes 2018 : 92 961.08€ - Dépenses 2018 : 64 295.02€ = 28 666.06€ d'excédents de fonctionnement auxquels il convient de rajouter les excédents de fonctionnement reportés de 114 585.37€ = 143 251.43€ d'excédents de fonctionnement 2018

En investissement : Recettes 2018 : 74 970.41€ - Dépenses 2018 : 59 721.60€ = 15 248.81 € d'excédents d'investissement auxquels il convient de rajouter les excédents d'investissement reportés de 20 613.13€ = 35 861.94€ = d'excédents d'investissement 2018

Ces différents calculs font ressortir un excédent global de 143 251.43€ + 35 861.94€ = 179 113.37€ qui constitue le résultat de l'exercice 2018 à affecter.

Délibération pour fixation du tarif de la redevance assainissement

Maintien de la redevance assainissement à 2.15€

Présentation et vote du budget primitif 2019 du budget annexe assainissement

Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 246 100.32 € et en recettes et dépenses d'investissement à 227 362.26 €.

Les principaux postes de **Dépenses de Fonctionnement** pour un montant de 246 100.32 € sont : eau, électricité, nettoyage du réseau, redevance de modernisation à reverser ; versement au budget communal de la compensation financière des travaux effectués par le personnel communal pour le budget assainissement (station d'épuration notamment) ; charges courantes ; dotations aux amortissements ; virement vers la section d'investissement

Les principaux postes de **Dépenses d'Investissement** pour un montant de 227 362.26 € sont : prêts à taux zéro pour la station de Prouais ; études ; travaux pour réfection du réseau de Prouais, maîtrise d'œuvre ; amortissements ; dépenses imprévues

Les principaux postes de **Recettes de Fonctionnement** pour un montant de 246 100.32 € sont : redevance et taxes de raccordement, primes résultats stations d'épuration ; produits exceptionnels ; amortissements ; excédent d'exploitation reporté

Les principaux postes de **Dépenses d'Investissement** pour un montant de 227 362.26 € sont : amortissement des réseaux d'assainissement de Boutigny et de Prouais ; virement de la section d'exploitation ; excédent d'investissement reporté

Attribution du marché pour la restauration de l'église Saint-Pierre à Boutigny

- Entreprise HOUDAYER pour le lot maçonnerie-pierre de taille à	52 773.11 €	}	TOTAL 74 907.53 € HT
- Entreprise BECQUET pour le lot charpente/couverture à	22 134.42 €		

Choix d'un SPS pour les travaux de restauration de l'Eglise Saint Pierre à Boutigny

La désignation d'un coordinateur de chantier Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) est indispensable. 2 sociétés ont été sollicitées. La Société APAVE a été retenue avec un devis de 1 800 € TTC

Choix du maître d'œuvre pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Mr Thierry GILSON a été retenu pour élaborer un nouveau PLU après annulation du précédent par la Cour d'Appel de Nantes en date du 15 janvier 2019. Son offre financière a été de 22 400 € HT.

Délibération pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Une proposition de délibération a été distribuée à tous les élus afin de leur faire valider et/ou compléter et/ou modifier notamment chaque passage surligné. Seule la rubrique « Logement » a été modifiée dans son 2ème point, à savoir : « tenir compte de certaines formes urbaines spécifiques tel l'habitat dans les bois à Beauterne » ; **la précision « tel l'habitat dans les bois à Beauterne » a été supprimée.**

Vie municipale

Instauration du droit de préemption urbain suite à annulation du PLU

Signature d'une convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public

Afin de bénéficier des conditions tarifaires issues d'un nouvel appel d'offres.

Projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange et signature du contrat de bail

De nombreux administrés se plaignent régulièrement en mairie du manque de réseau de téléphonie Orange. Le département d'Eure-et-Loir souhaite éliminer toutes les zones blanches du territoire. S'agissant d'un service à rendre à la population botipratienne pour des raisons de confort, pour des raisons professionnelles et de sécurité, il est apparu nécessaire de profiter de la proposition complètement gratuite d'Orange ; durée du bail 12 ans pour une antenne-relais évolutive (5G).

Le cabinet CIRCET, diligenté par Orange afin d'améliorer leur réseau de téléphonie mobile, a accepté de présenter aux élus, le 20 février dernier, un projet d'implantation d'antenne relais sur Buchelet à proximité de l'antenne relais SFR déjà installée.

Reprise d'une concession funéraire à Boutigny

Fonds de péréquation 2019

Il s'agit d'une délibération en prévision du versement des subventions au titre du fonds de péréquation pour autoriser Mme le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental d'Eure et Loir lesdites subventions avant le 31 janvier 2020.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité



LA CHASSE AUX ŒUFS à BOUTIGNY-PROUVAIS ...

C'est par un dimanche de Pâques très ensoleillé que les enfants botipratien(ne)s de 1 à 11 ans ont pu « chasser » ... sur la place de l'église de Prouais ... les œufs consciencieusement dispersés ... cachés ... par nos pompiers ... sous les casques ... dans les tuyaux ... dans les herbes ... au bord des arbres ...

Ils sont repartis gâtés, heureux, avec dans leurs paniers et dans leurs sacs, des sachets de chocolats confectionnés tout spécialement pour eux par les sapeurs-pompiers de Boutigny-Prouais accompagnés du Président des Représentants des Parents d'Elèves.

Un moment apprécié de tous, des plus petits aux plus grands ..., des enfants comme des parents et même des grands-parents présents.

Merci pour eux !
Mireille Éloy



Vie municipale



Comme je vous l'annonçais dans notre numéro 103 du mois de mars dernier, la décision prise par la Cour d'Appel de Nantes le 15 janvier 2019 d'annuler notre Plan Local d'Urbanisme voté le 10 Juillet 2015 nous conduit actuellement à étudier nos dossiers d'urbanisme avec notre précédent support, le Plan d'Occupation des Sols, durant 24 mois au maximum.

Le Règlement National d'Urbanisme prendra le relais ensuite si un nouveau PLU n'aura pas pu être mis en place. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal du 15 mars 2019 a validé, sans tarder, le choix d'un architecte-urbanisme pour nous accompagner dans nos travaux en la personne de Mr Thierry Gilson et a décidé de l'élaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme.

C'est ainsi qu'une commission d'élus a été mise en place pour des réunions de travail, programmées d'ores et déjà aux dates suivantes :

- **Le mercredi 3 avril pour établir le diagnostic + les objectifs**
- **Le mercredi 15 mai pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable**
- **Le mercredi 19 juin pour établir les Orientations, aménagements et programmations**
- **Le mercredi 10 juillet pour établir le règlement écrit**
- **Le mercredi 4 septembre pour établir le règlement et le zonage**

Bien évidemment d'autres réunions, complémentaires à celles mentionnées ci-dessus, se tiendront avec les Personnes Publiques Associées et s'en suivront les réunions publiques obligatoires. Ces dates vous seront communiquées ultérieurement.

Pour votre information, extrait de la délibération votée à l'unanimité par les élus le 15 mars dernier, laquelle a retenu les objectifs suivants, en ce qui concerne :

Le développement urbain : *l'identification des différentes morphologies urbaines pour apprécier leur potentiel d'évolution sans les dénaturer, en privilégiant suivant les cas la densification bâtie ou la préservation de la nature en ville ; permettre une évolution du bâti qui soit juste et adaptée en tenant compte du renforcement des deux pôles que sont Boutigny-sur-Opton et Prouais ; la limitation de l'implantation de constructions en deuxième rideau ; renforcer les espaces de loisirs collectifs*

Le logement : *maintenir des « formes urbaines » rurales et en accord avec le caractère champêtre du village et des hameaux ; tenir compte de certaines formes urbaines spécifiques ; la préservation du patrimoine bâti le plus intéressant sans empêcher son évolution ; permettre la valorisation et l'évolution du bâti existant sans pour autant empiéter sur les terres agricoles ;*

La croissance démographique : *l'intégration d'une croissance démographique en cohérence avec l'importance de la commune et sa situation géographique, en adéquation avec ses équipements collectifs et ne subissant pas les pressions de la région Île-de-France ; anticiper le vieillissement de la population ; préserver un équilibre social de l'habitat et mettre en œuvre la modération de consommation d'espace.*

L'activité économique : *la préservation de l'activité agricole ; le renforcement de l'attractivité de la commune notamment par la présence de petites activités économiques.*

Les équipements et l'espace public : *l'amélioration de la circulation, de la sécurité routière et du stationnement en particulier dans les parties agglomérées du bourg et des hameaux ; prendre en compte la présence de nouveaux équipements collectifs ou l'évolution de ceux existants.*

Vie municipale

Les transports et déplacements : la prise en compte des moyens de déplacements alternatifs à la voiture (co-voiturage, liaisons douces...) ; prévoir des liaisons douces entre certains hameaux et les deux pôles principaux, Boutigny et Prouais

L'environnement et biodiversité : la prise en compte des énergies renouvelables sur le bâti neuf en considérant les enjeux de protection du territoire ; la préservation de certains éléments paysagers : patrimoine local bâti ou végétal au sens large ; la préservation de la biodiversité : boisements, nature en ville qu'il s'agisse du bourg ou des hameaux ; la préservation des massifs boisés qui sont les prémices de la forêt de Rambouillet ; la préservation des continuités écologiques en particulier celles liées à la vallée de l'Opton ; la préservation des secteurs de ruissellement, des rus et des fossés ; la prise en compte de l'évolution des habitations existantes en zones agricole et naturelle.

Le paysage : la mise en valeur de certaines entrées du bourg et des hameaux ; la préservation du caractère rural de l'espace collectif : trottoirs enherbés ; la préservation de certains points vue lointain ; la préservation de la spécificité du plateau agricole en y limitant fortement tout mitage ; la préservation du caractère traditionnel des constructions, de leurs murs de clôture, de la spécificité de l'habitat existant (hauteur, volume, aspect extérieur) pour y insérer sans heurt les constructions nouvelles ; accompagner le bâti par des plantations à l'échelle du paysage et adaptées au site

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **DONNE** un avis favorable à l'élaboration du plan local d'urbanisme
- **APPROUVE** les objectifs poursuivis par le maire ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre une concertation selon les modalités suivantes
 - affichage en mairie de la délibération du conseil municipal ;
 - annonce des actions de concertation : bulletin municipal, site internet ;
 - mention de la concertation sur le site internet de la commune avec possibilité d'envoyer des messages directement sur le site sur une boîte aux lettres dédiée ;
 - Publication via le journal municipal ou un autre support diffusé aux habitants, d'une note d'information relatant l'avancée des réflexions du plan local d'urbanisme
 - une présentation du projet par une réunion publique sous forme de débat et d'échanges ;
 - une exposition du diagnostic et du projet d'aménagement et de développements durables en mairie
 - une réunion de concertation avec les représentants du milieu agricole ;
 - la possibilité de rencontrer l'un des élus en charge du Plu lors de ses permanences ;
 - un cahier d'observations mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- **DECIDE** de confier à un bureau d'études spécialisé privé la mission d'étude ;
- **DONNE DELEGATION** au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services, et toutes pièces concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- **SOLLICITE** de l'État, conformément à l'article L. 132-15 du Code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du plan local d'urbanisme ;
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget communal (article 2031, chapitre 20).

Mireille ELOY

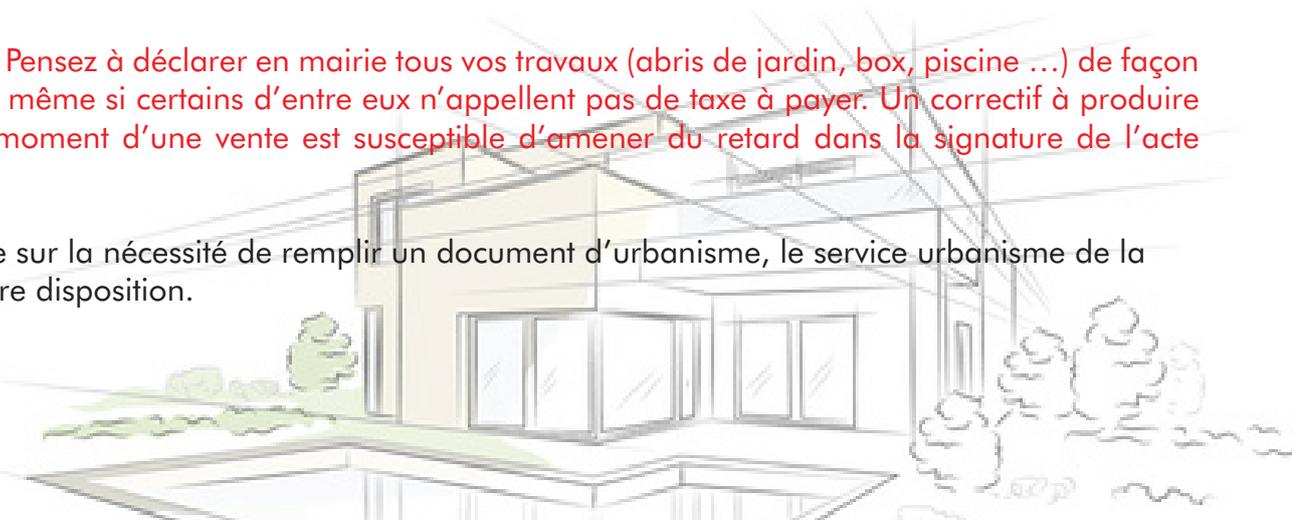


URBANISME

N° ADMINISTRATIF	DATE DEPOT	ADRESSE TERRAIN	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
DP 028 056 19 0 0001	17/01/19	6 rue du vieux puits La Musse	Création d'une piscine	Favorable
DP 028 056 19 0 0002	19/01/19	24 rue de la Giguetterie La Musse	Changement du portail et des poteaux	Favorable
DP 028 056 19 0 0003	19/01/19	16 rue Saint Crochu La Musse	Suppression haie et création clôture piquets bois avec grillage et bande de bruyère	Défavorable
DP 028 056 19 0 0004	19/02/19	1 rue du Marais Rosay	Création d'un auvent à voitures	Favorable
DP 028 056 19 0 0005	19/02/19	1 rue du Marais Rosay	Modification véranda	Favorable
DP 028 056 19 0 0006	19/02/19	1 rue du Marais Rosay	Ouverture fenêtre chemin privé	Défavorable
DP 028 056 19 0 0007	21/02/19	1 rue du clos des vignes Buchelet	Clôture	Favorable
DP 028 056 19 0 0008	26/02/19	1 bis rue de la tuilerie Allemant	Abri voiture	Défavorable
DP 028 056 19 0 0009	05/03/19	9 rue des Bouvreuils <i>le Nerprun</i> Boutigny	Coupe de la haie de thuyas remplacée par un grillage vert 1,90 m	Favorable
DP 028 056 19 0 0010	05/03/19	1 rue des Tourelles la Musse	Pose de fenêtres de toit	Favorable
DP 028 056 19 0 0011	05/03/19	37 rue des potiers Boutigny	Pose d'une fenêtre de toit	Favorable
DP 028 056 19 0 0012	05/03/19	9 rue des Bouvreuils <i>le Nerprun</i> Boutigny	Construction d'un abri de jardin	Défavorable

UN CONSEIL : Pensez à déclarer en mairie tous vos travaux (abris de jardin, box, piscine ...) de façon à être en règle, même si certains d'entre eux n'appellent pas de taxe à payer. Un correctif à produire au notaire au moment d'une vente est susceptible d'amener du retard dans la signature de l'acte notarié.

En cas de doute sur la nécessité de remplir un document d'urbanisme, le service urbanisme de la mairie est à votre disposition.





DIMANCHE 26 MAI 2019

Le gouvernement a réformé le mode de scrutin des européennes de 2019. Il a mis fin à la répartition du scrutin en 8 circonscriptions pour retourner à une seule liste nationale.

Cette réforme électorale a été officialisée par la loi n° 2018-509 du 25 juin 2018 relative à l'élection des représentants au Parlement européen, dont l'article 1 prévoit que « la République forme une circonscription unique ».

Organisation des élections

Nombre de tours : Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Il n'y aura donc pas de deuxième tour, contrairement aux élections présidentielles, aux municipales, ou aux régionales.

Proportionnelle : Les candidats seront élus selon les règles de la proportionnelle, à la plus forte moyenne.

Circonscriptions : Les français sont appelés à voter pour élire leurs députés au Parlement européen. Le système de répartition par euro-circonscriptions ne sera pas conservé en 2019. Chaque formation conduira une seule liste nationale pour tout le territoire français.

Répartition des sièges : Les sièges sont habituellement répartis entre les listes réunissant plus de 5 % des suffrages exprimés dans leurs régions respectives. Ce seuil de 5 % pour obtenir des élus devrait être conservé, mais à l'échelle nationale.

Nombre de sièges : En principe, 79 députés européens représenteront la France au Parlement européen. A l'heure où ces lignes sont imprimées, nous ne connaissons pas l'incidence du « BREXIT » qui peut, en fonction des décisions retenues par les britanniques, modifier ce chiffre de 79 députés.

Mandat des députés : Les députés sont élus au Parlement européen pour un mandat de 5 ans.

DEBATS CITOYENS

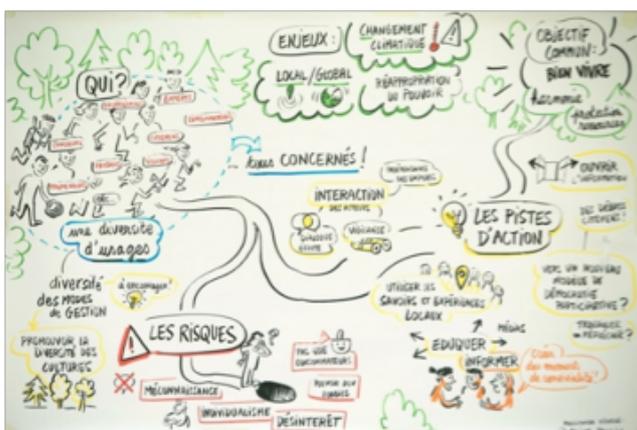
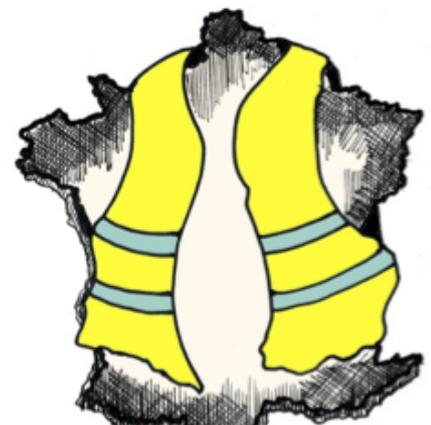
Pour faire partager certaines déconvenues...

Pour questionner, entendre, sans être forcément convaincu par les réponses apportées...

Pour tenter de faire bouger les lignes ...

deux réunions, dans le « cadre du grand débat national », se sont tenues à Boutigny-Prouais :

- L'une, le jeudi 14 février 2019, à la salle polyvalente de Boutigny, organisée par le député de notre circonscription, Guillaume Kasbarian,
- L'autre, le vendredi 15 février 2019, toujours à la salle polyvalente de Boutigny, cette fois-ci à l'initiative d'une botipratienne, Anny PUGEAULT.



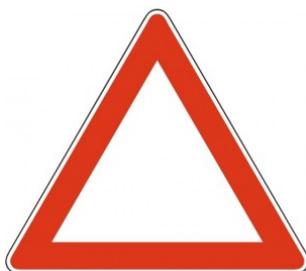
Espérons que ces débats permettront de renforcer la cohésion sociale et contribueront à répondre aux soucis de nos concitoyens.

JB

Attention aux chenilles processionnaires !

La **chenille processionnaire du pin** s'observe sur différentes espèces de conifères.

Le papillon adulte pond ses œufs à la fin de l'été, formant un manchon sur les aiguilles de pin. A partir du mois d'octobre s'installe le nid d'hiver, gros cocon de soie situé à l'extrémité des branches les plus hautes.



C'est le plus souvent au cours des mois de **février-mars** que l'on peut observer les processions de nymphose : **les chenilles quittent l'arbre en se déplaçant en file indienne avant de s'enterrer dans le sol**. Mais cette étape dépend des conditions locales et climatiques, et peut commencer en janvier, voire en décembre lorsque l'hiver est très doux, et se poursuivre jusqu'en mai-juin.

Les chenilles sont recouvertes de poils extrêmement urticants. Ils se détachent facilement dès que la chenille est inquiétée, libérant une substance très irritante. Surtout, **ne jamais toucher les chenilles avec les mains**. **Si vous avez un animal, éloignez-le de la zone.**

L'intoxication accidentelle se voit principalement chez le **chien**, qui cherche à jouer, ou veut les manger par curiosité ; plus rarement dans le cas d'un contact avec des objets souillés par les poils urticants ou une dissémination aérienne par le vent. Il ne faut pas oublier que ce danger concerne aussi l'homme quand il entre en contact avec ces petites bêtes !

Les symptômes de l'animal sont essentiellement locaux, variables selon la zone touchée :

- Lors d'un **contact buccal** : on observe douleur, salivation et plaintes. Puis la langue gonfle, et dans les heures qui suivent, il apparaît des ulcères, c'est à dire des zones en creux, très rouges ou noires. Ces ulcères cicatrisent difficilement, et il peut y avoir chute de l'extrémité ou d'un morceau plus important de la langue au bout de quelques jours,
- Lors d'un **contact cutané** : on peut constater rougeur, démangeaisons ou/et gonflement,
- Lors d'un **contact oculaire** : peut-être rougeur, douleur, conjonctivite et atteinte de la cornée (kératite avec ulcères).

Les animaux touchés présentent de l'abattement à cause de la douleur. Ils ont du mal à manger et à boire si la langue est touchée.

Rincez la partie touchée à grande eau, en évitant toutefois de frotter. Il faut se protéger soi-même les yeux et les mains pour ne pas être touché à son tour.

Dans tous les cas, il est recommandé de consulter un vétérinaire.



BILLARD HOLLANDAIS ET JEUX EN BOIS

Fidèle à cette manifestation, l'ASPIC a organisé le Dimanche 17 février 2019, de 10h à 18h à la Salle Polyvalente de Boutigny, la journée « concours de billard hollandais » et présentation / utilisation de divers jeux en bois ».

Définition du billard hollandais :

L'objectif est de glisser les 30 palets en bois dans les quatre casiers pour tenter de faire un maximum de points. Le billard hollandais appelé aussi « *Sjoelbak* » est un superbe jeu . C'est un jeu d'adresse très convivial qui convient à tous les âges.

Comment joue-t-on ?

Il s'agit de lancer vos palets individuellement par un mouvement du bras et du poignet dans les 4 compartiments.

A partir de 17h, il y a eu l'organisation d'un goûter, offert par l'ASPIC, et la remise des lots aux gagnants du concours de billard.

Merci aux organisateurs qui ont assuré cette animation. Il est dommage qu'elle n'ait pas attiré suffisamment de monde, les premières balades sous les rayons d'un doux soleil ont été de rudes concurrentes.



UNE PARTIE ANIMÉE !



NOS CHAMPIONS !

Une réflexion est en cours au sein du conseil d'administration de l'ASPIC de coupler l'année prochaine, cette journée, avec d'autres animations (expositions, produits régionaux gourmands etc.)



Conseil d'Administration de l'ASPIC

Bernard BENIT Président

Gérard ELOY Vice-Président

Jean-Bernard BESSARD Trésorier

Hans MONPONTET Trésorier-Adjoint

Elisabeth GONIN Secrétaire

Michel ALLORGE Membre

Christiane GUINAND Membre

Corine LE ROUX Membre

Absents : Gérard PRACHE ; Josette MALANDAIN

Vie associative



VIEUX METIERS ET LEURS OUTILS

En ce samedi 2 mars 2019, l'ASPIC proposait à ses adhérents de découvrir (pour certains) ou de redécouvrir pour d'autres, le donjon de Houdan qui abritait une bien belle exposition de 6 vieux métiers et de leurs outils. Cette exposition était faite en partenariat avec le Musée Vie et Métiers d'Autrefois de Breteuil sur Iton.



Le Président installe la nappe !



Des ateliers de vitrailiste, céramiste, forge, laine, taille de pierre et menuiserie... ont été recréés autour de panneaux qui retracent l'histoire du métier, d'hier à aujourd'hui. Ces métiers sont millénaires mais... encore actuels !

Exposition intéressante et au combien sportive, compte tenu des escaliers en colimaçon à emprunter pour accéder aux différentes salles. Les plus courageux ont pu atteindre le haut du donjon et admirer un magnifique panorama.

A l'issue de cet agréable moment, le Président de l'ASPIC, Bernard BENIT, nous conviait à se retrouver derrière le coffre de sa voiture pour y déguster, cidre, jus de fruits et petits gâteaux...



Quelques explications pour apprécier l'exposition



Botipratiens à l'ouvrage !



Après l'effort, le réconfort !

JB

Après-midi récréatif organisé par le CCAS

Nos aînés étaient conviés dans la salle polyvalente de BOUTIGNY le mercredi 20 mars 2019 pour un moment de détente, ludique, musicale et gastronomique.

Au programme, divers jeux collectifs (tarot, belote, scrabble, petits chevaux, jeux en bois aimablement prêtés par l'ASPIC, Monopoly, Loto etc...) permettaient outre de s'adonner à la passion de l'activité choisie, de rompre avec l'isolement et de renforcer la cohésion communale.

Un fond musical permettait d'esquisser quelques pas de danses, avant que n'interviennent nos spécialistes de la danse country le « **COLORADO COUNTRY 28 de Goussainville** » pour une démonstration de cette danse folklorique avec ensuite une participation/initiation de nos aînés...

Danser, rire, s'amuser, donne faim et soif, place à la confection de crêpes grâce au concours de Mmes Yolande Robert et Nicole Le Coint qui ont assuré la préparation de la pâte (le rhum était perceptible !) et la confection des crêpes dans la cuisine de la salle polyvalente. Chacun a pu ensuite garnir ses crêpes à sa convenance, de confitures, sucre Merci aussi aux petits gâteaux confectionnés par Jeanine Ballesteros.

Il fallait bien faire « glisser » tout cela, alors cidre ou jus de fruits ?

Cet après-midi était une première semble-t-il réussie, nous pourrions envisager de renouveler ce bon moment de convivialité en septembre/octobre 2019 ?....

Patricia



Vie associative

REUNION SUR LA MEMOIRE

Mardi 26 février 2019



santé
famille
retraite
services



♪ *J'ai la mémoire qui flanche
J'me souviens plus très bien
Quel pouvait être son prénom,
Et quel était son nom ?
Il s'appelait, je l'appelais
Comment l'appelaient-on ?
Pourtant c'est fou ce que j'aimais
L'appeler par son nom*



Une vingtaine de personnes ont répondu « présentes » à notre réunion conjointe MSA-CCAS qui s'est déroulée le mardi 26 février 2019 dans la salle polyvalente de Boutigny.

- Donner ou redonner l'envie d'apprendre,
- Redécouvrir les ressources de ses méninges,
- Contribuer à faciliter la vie au quotidien,
- Aborder ces problèmes de façon ludique et conviviale,
- Rechercher les différents alliés de la mémoire (alimentation, hygiène de vie, sommeil ...),
- Apprendre à se faire des repères pour retrouver des objets égarés,
- Se souvenir des noms propres, des choses à faire, à acheter à partir d'association d'idées,
- Améliorer l'aisance verbale par des exercices ludiques,
- Développer l'esprit d'observation, la mémoire des chiffres, des visages, des détails,

tels ont été les différents thèmes abordés par l'intervenante de la MSA.

Les 10 séances prévues seront conclues par un bilan effectué en mai/juin 2019.

Merci à toutes et tous pour votre participation et l'intérêt apporté à cette manifestation.

Patricia

Week-end festif en Pays Houdanais !

Les 18 et 25 mai prochains, week-end festif en pays Houdanais !

Dans le cadre de son 8ème festival de musique, la CCPH vous invite à participer aux 2 festivals autour de la musique pour les petits et les plus grands.

Les enfants sur le devant de la scène !

La CCPH propose un concert ludique et pédagogique gratuit à destination des enfants âgés de 3 à 12 ans **samedi 18 mai 2019**,

rendez-vous à 10h30 à la Grange à Boutigny-Prouais 10, rue Saint Rémy puis à 14h00 à la Passerelle située à Houdan au 31, rue d'Épernon.

Pour les plus grands,

la CCPH donne rendez-vous le **samedi 25 mai 2019**, à partir de 14h, à la salle des fêtes de Dammartin-en-Serve.

Plusieurs concerts gratuits vous seront proposés.



JARDIN MEDIEVAL, HOTEL DES INSECTES ...

Prolonger l'aventure du « jardin médiéval » dans le même esprit, respect de la nature accompagné d'une pédagogie qui l'entoure, une volonté partagée entre les enseignants, les enfants et les seniors d'en faire un projet intergénérationnel. Cette continuité c'est « l'Hôtel des Insectes ».

Les oiseaux ne sont plus les seuls hôtes du jardin à bénéficier de nichoirs : désormais, les insectes auxiliaires ont eux aussi droit à des hôtels, c'est-à-dire des abris destinés à les attirer, les retenir et leur offrir un gîte leur permettant de se reproduire.

L'hiver est une bonne période pour installer notre abri (orientation face au sud pour un maximum d'ensoleillement !)

En installant l'abri avant la fin de l'hiver, les enfants auront peut-être la chance de le voir occupé rapidement. La diversité des insectes accueillis s'enrichira au fil des mois et des années.

Les enfants auront garni chacune des logettes de notre hôtel en s'inspirant des idées suivantes :



- Tiges de bambous, bûches percées pour les abeilles et guêpes solitaires,
- Briques alvéolées remplies de paille, avec éventuellement un peu de terre argileuse pour les abeilles solitaires,
- Pot de fleurs retourné rempli de foin ou fibres de bois pour les perce-oreilles,
- Fagots de bûchettes, boîtes en bois percées de trous ou encore échafaudage de planchettes avec un petit interstice entre deux planchettes pour les coccinelles,
- Boîte avec un trou de 10 mm et une planchette d'envol pour les bourdons,
- Ou encore : morceaux de branches de différentes tailles, morceaux d'écorce, paille, papier, journal froissé.



Vendredi 22 mars 2019, les enfants de l'école, les seniors efficacement secondés par le personnel communal, ont retroussé leurs manches ! : reprise du jardin, installation de l'hôtel des insectes.... Merci à tous !

A suivre... Patricia

Pour une action sociale locale et pérenne... je fais un don au CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'institution de l'action sociale locale par excellence.

Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer, de façon pérenne.

Un CCAS peut recevoir des dons ... de particuliers,

en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi.

Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % de son montant dans une limite globale de 20 % du revenu imposable.

Le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs.

... mais aussi des entreprises...

Conformément au code des impôts (article 238 bis), les dons effectués au CCAS, en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices des entreprises (mécénat social), à hauteur de 60 % du montant des versements.

BULLETIN DE DON

OUI
je soutiens
les actions de mon
centre communal
d'action sociale

par un don de :

10 € 20 € 30 € 40 € 50 €
 100 € autre montant :

Je règle le montant de mon don
par chèque à l'ordre du Trésor public
à adresser au CCAS de ma commune
ou à défaut à la Mairie pour le CCAS.

Mes coordonnées :

M M^{me} M^{lle}
Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Fait le : / / _____
Signature : _____

Un reçu fiscal me sera envoyé.

Vie associative

B♥utigny-Pr♥ouais 15 mai, 25 et 26 mai 2019

Les
parcours
du Cœur

Activités gratuites

J'aime mon cœur,
je participe.



Participez au Parcours du Cœur et découvrez les bons conseils d'hygiène de vie à pratiquer toute l'année pour vous protéger des maladies cardio-vasculaires.
Trouvez le Parcours du Cœur le plus proche de chez vous sur www.fedecardio.org

**Mercredi
15 mai
Boutigny**

Tir-laser (salle des fêtes)

16h-21h

Foot en marchant (stade)

**« Les gestes qui sauvent » démonstrations Pompiers
18h30-20h**

**Samedi
25 mai
Prouais**

**Ass.Diabète 28 + Info-préventions (prise tension, contrôles glycémies)
10h-15h30 Salle des associations « La Grange »**

11h-12h et 14h-15h : « Les gestes qui sauvent » Pompiers

14h30-16h : marche et/ou promenade-vélo (7kms parcours facile)

**Dimanche
26 mai
Boutigny**

10h-13h

Marche 9kms parcours moyen/facile Rdv : Eglise

Info-préventions (prise tension)

11h-12h et 14h-15h « Les gestes qui sauvent » Pompiers



Informations

NOS JOIES...



BARRIER Giulia née le 05 Février 2019
VINCENT Loris né le 09 Février 2019
LEGROUX FONTAINE Mathis né le 12 Février 2019

*Bienvenue aux bébés,
Félicitations aux heureux parents.*

ILS SE SONT DITS OUI...



SURBLE Sylvain et VAILLANT Myriam
le 23 Février 2019

Sincères félicitations et vœux de bonheur.

MESSES A BOUTIGNY-PROUAI

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - Jean Marc BARRIE - 02 37 65 15 82 - jean-marc.barrie@orange.fr
Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Bernard BENIT - 06 62 93 68 75 - bernard.benit@ardoiz.fr

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAI

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Raphaël PINGAUX - 06 70 72 69 00 - pingaux.raphael@wanadoo.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAI

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAI

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00
bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Nicolas VISSOUARN - rpe.eprunier@gmail.com

Syndicat Intercommunal des eaux de Boutigny-Prouais

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAI- Tél : 02 37 51 39 31

Eaux de Ruffin

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

GARDES DE MEDECIN Composer le 15

HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00

GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny